

Département des Pyrénées orientales

**COMMUNE DE BOMPAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf décembre

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

**Date de convocation** : 13 Décembre 2024

**Membres en exercice** : 29

**Présents** : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Sylvie TROTIN, Carmen ARANEGA, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Jean-Francis FRANCHET, Jérôme CATHALA, Jean Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Arnaud TREMOUILLE, Christophe MONELLS, Claude CAMPS, Dominique TEXTORIS, Vanessa ALBERICH, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Bernard MARY, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR,

**Absents excusés** : Mesdames et Messieurs Marine PICORNELL ayant donné procuration à Didier MALÉ, Lucy FERRER ayant donné procuration à Marie DARNER, Carole COLMENERO ayant donné procuration à Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU ayant donné procuration à Marie-Josée VIEGAS, Caroline LANGLAIS ayant donné procuration à Brigitte LESIEUR, Bernard CONSTANT ayant donné procuration à Alain GRIEU

**Absents** : Mesdames et Messieurs Frédérique CUGULLERE, Michel CUGULLERE

**Secrétaire de séance** : Pierre TILLOIS

**Objet** : 2024-06-07 : Avenant n°1 à la convention en date du 20/12/23 pour les travaux de mise en esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité basse tension (BT), d'éclairage public (EP) et de communications électroniques (FT) « Rue de La Grange tranche 1 » avec le SYDEEL 66 et PMMCU

**Vu** la délibération du Conseil n° 2023-06-13 en date du 20/12/23 qui entérinait convention initiale concernant les travaux cités en objet ;

**Considérant** que la convention initiale stipulait dans son préambule la référence du marché public de travaux du SYDEEL 66 n°2019/TVXBTM0005 et qu'il y a lieu de prendre en compte à présent le nouveau marché public de travaux n°2024BTM007 ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention en date du 20/12/23 pour les travaux de mise en esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité basse tension (BT), d'éclairage public (EP) et de communications électroniques (FT) « Rue de La Grange tranche 1 » avec le SYDEEL 66 et PMMCU ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué en la matière à signer ledit avenant et tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 19 Décembre 2024

20 DEC. 2024  
PUBLIÉ LE .....

Le Maire  
Laurence AUSINA